

## Le Directeur de l' I.U.T.

- VU les articles L 713-9 et R.719-80 du code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU les statuts de l'IUT de POITIERS ;
- VU la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtelleraut-Niort en date du 21 juin 2022 portant élection de Monsieur Laurent Milland, Directeur de l'Institut ;
- VU la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtelleraut-Niort en date du 25 avril 2023 portant nomination de Xavier Milhet, Chef de département génie mécanique et productique ;
- Vu l'arrêté n° DS 24-05-2023-02 de la Présidente de l'université de Poitiers en date du 24 mai 2023 portant délégation de signature à M. Laurent MILLAND, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort-Châtelleraut, à compter du 05 juin 2023 ;

## ARRETE :

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Xavier Milhet, Chef du département génie mécanique et productique, à effet de signer, au nom du Directeur de l'I.U.T. de Poitiers :

- les arrêtés de prise en charge des notes de frais de mission
- tous les actes de certification du service fait des dépenses et des notes de frais de mission

concernant le centre financier U20C011 ; U20C011S01

**Article 2 :** Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Article 3 :** Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtelleraut-Niort et est transmis pour information au Conseil d'administration de l'université de Poitiers

Fait à POITIERS, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

Vu et accepté le 1<sup>er</sup> septembre 2023  
par le Délégué



Le Directeur,



Laurent MILLAND  
Directeur de l'IUT Poitiers-Châtelleraut-Niort